



DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

# LE DISCOURS ET LA LANGUE

Revue de linguistique française et d'analyse du discours

## Les observables en analyse de discours

Numéro offert à

Catherine KERBRAT-ORECCHIONI

Numéro coordonné par

*Hugues CONSTANTIN de CHANAY et Steeve FERRON*

*Publié avec l'aide financière du FNRS  
et du centre de recherche ReSIC (ULB)*

Tome 9.2 (2017)



# Le discours et la langue

Revue de linguistique française  
et d'analyse du discours

---



# Le Discours et la Langue

Directrices de la revue :

Laura Calabrese (Université libre de Bruxelles)

Laurence Rosier (Université libre de Bruxelles)

La revue *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, se propose de diffuser les travaux menés en français et sur le français dans le cadre de l'analyse linguistique des discours. Elle entend privilégier les contributions qui s'inscrivent dans le cadre des théories de l'énonciation et/ou articulent analyse des marques formelles et contexte socio-discursif et/ou appréhendent des corpus inédits (notamment électroniques).

La revue privilégie les numéros thématiques tout en laissant dans chaque livraison une place disponible pour des articles isolés de même que pour des recensions ou des annonces.

**La revue paraît deux fois par an, en principe en mars et en octobre. Chaque numéro est d'environ 200 pages. L'abonnement se souscrit par année, il s'élève à 50.00 €. Les numéros isolés se vendent à des prix variant en fonction de leur importance. Les frais d'expédition par fascicule se montent à 4.50 € pour la Belgique, 10.50 € pour l'Europe et 12.00 € pour le reste du monde.**

**Propositions de numéros thématiques, d'articles isolés ou de recensions : Les propositions de numéros thématiques ou les articles isolés de même que les ouvrages pour recension ou les propositions d'échange doivent être adressés à l'adresse suivante :**

**Laurence Rosier  
50 Avenue F.D. Roosevelt, ULB CP 175  
B - 1050 Bruxelles**



# Les observables en analyse de discours

Numéro offert à  
Catherine KERBRAT-ORECCHIONI

Numéro coordonné par

*Hugues CONSTANTIN de CHANAY et  
Steeve FERRON*



Adressez les commandes à votre libraire  
ou directement à

---

***Éditions L'Harmattan***

5,7 rue de l'École Polytechnique

F - 75005 Paris

Tél : 00[33]1.40 46 79 20

Fax : 00[33]1.43 25 82 03

commande@harmattan.fr

<http://www.editions-harmattan.fr>

---

ISBN : 978-2-8066-3630-0

ISSN : 2033-7752

D/2017/9202/43

---

© **EME Éditions**

Grand'Place, 29

B-1348 Louvain-la-Neuve

---

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays sans l'autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.

[www.eme-editions.be](http://www.eme-editions.be)



## SOMMAIRE

### Introduction

*Hugues CONSTANTIN DE CHANAY, Steeve FERRON* 7

### « Observable » et « observer » en sciences du langage

*Catherine KERBRAT-ORECCHIONI* 21

### Linguistique(s) du discours et stylistique : points de vue sur l'observable

*Anna JAUBERT* 35

### La représentation de l'oral dans les textes dramatiques contemporains : faits de langue et effets de discours

*André PETITJEAN* 47

### La dissémination de *honte* dans *Le trésor de la Langue Française informatisé*

*Christian PLANTIN* 61

### Que faire des « suites » de l'argumentation ? Le cas de l'intervention de Nicolas Sarkozy sur les « paquets neutres »

*Marianne DOURY* 75

La multimodalité et sa participation à l'observabilité  
des phénomènes langagiers :  
le cas de l'argumentation

*Jérôme JACQUIN* 91

La question des observables : réflexions  
en marge de trois recherches

*Anna GIAUFRET* 105

L'identification d'observables dans les interactions  
verbales. Le cas de la (co-)construction de références  
culturelles partagées dans les visites guidées

*Elisa RAVAZZOLO* 117

Performativité des constructions identitaires :  
mariage pour tous, nom, adresse et filiation

*Béatrice FRACCHIOLLA* 133

Du « point de vue » animal et de ses observables

*Alain RABATEL* 145

Du microscope à la caméra subjective.  
Les observables natifs de l'internet

*Marie-Anne PAVEAU* 159

Un observable « reconfiguré » : la violence verbale  
dans l'espace numérique et ses circulèmes  
(autour de l'insulte à Taubira)

*Laurence ROSIER* 173

D'un différend sur les observables à une différence  
de traitement des observables

*Patrick CHARAUDEAU* 191



# LA DISSÉMINATION DE HONTE DANS LE TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE INFORMATISÉ

Christian PLANTIN

Université Lumière (Lyon 2), UMR 5191  
ICAR (CNRS / Lyon 2 / ENS)

**U**n fait matériel est un observable s'il intéresse les membres d'une communauté scientifique se consacrant à l'examen scientifique d'un certain type de questions. Pour cela, il doit d'abord être exploitable, c'est-à-dire stable, partageable, reproductible, en un mot vérifiable. Un observable n'est tel que pour celui qui possède la science qui le constitue. Par exemple, un oncologue *voit* un cancer sur un cliché de scanner, alors qu'une personne quelconque *ne voit rien*, même si elle dit « oui oui » lorsque l'oncologue le lui montre, car elle n'a pas la science qui lui permettrait de voir. Elle acquiesce simplement à la présence d'une vague tache plus ou moins comme les autres.

Quoi qu'il en soit de ces vastes considérations, nous aborderons prosaïquement cette question des observables à partir du dictionnaire, notre stock de données. Son informatisation donne accès à une masse infinie d'informations inédites sur le lexique, en attente d'une exploitation possible. De cet océan de données nous extrayons nos observables, en fonction de notre problème, la représentation de l'émotion dans les séquences de parole émotionnée. Cette présentation porte plus sur la construction de l'observable qui nous intéresse que sur son exploitation.

Le dictionnaire généraliste définit les mots ; en pratique, cela veut dire qu'il énumère, définit et illustre leurs différentes acceptions, cite quelques locutions dans lesquelles le mot joue un rôle pivot, et donne une idée des usages. Il informe sur la morphologie du mot ainsi que sur les structures syntaxiques dans lesquelles il entre, fournit encore des informations sur son étymologie, son histoire, etc. La définition proprement dite est le cœur de ce discours définitoire très hétérogène. Ces définitions sont faites avec des



mots définis par ailleurs dans le dictionnaire ; les mots définis là sont ici des définisseurs. En principe, tous les définisseurs sont définis.

Grâce à l'informatisation du dictionnaire, il est possible de dresser la liste des mots utilisant tel mot dans leur définition ; « définition » est à prendre au sens étroit, où la définition s'oppose à l'exemple et aux autres informations. Bien évidemment, il est possible de construire cet ensemble à la main : il suffit de prendre un stabilo et de souligner toutes les occurrences du mot dans les définitions, mais cela prend du temps. L'instrument « recherche assistée » du *TLFi* donne immédiatement l'information que le mot *sentiment*, défini à l'entrée « sentiment », sert lui-même de définisseur pour 468 termes. Nous nous intéresserons à ce type de fait.

Il est certain que le rédacteur donne tous ses soins à la rédaction de l'entrée, dont il contrôle consciemment la rédaction. *A priori*, il ne peut pas exercer le même contrôle sur toutes les occurrences, ailleurs dans son dictionnaire, du mot qu'il est en train de définir, surtout s'il y a plusieurs rédacteurs. En principe, la définition du mot doit rendre compte de tous les usages du mot, donc en particulier des usages qu'en fait le dictionnaire lui-même. On imagine que le relecteur intervient sur ce point. Nonobstant la multiplicité de ses rédacteurs et les aléas de sa production, nous postulons que le dictionnaire, rédigé par des spécialistes compétents qui sont par ailleurs des locuteurs de qualité, fait un usage cohérent du vocabulaire qu'il définit.

Sur cette base, nous supposons que le sens du mot *passion* en français est révélé non seulement dans l'entrée *passion* du dictionnaire mais également dans toutes les entrées qui, à quelque titre que ce soit, utilisent le mot *passion*. Nous supposerons que la situation du dictionnaire est tout de même différente, c'est-à-dire que l'engagement lexicographique pris par le dictionnaire vis-à-vis d'un mot *m* vaut non seulement pour l'entrée *m*, mais pour tous les usages de *m* dans le dictionnaire, dans la définition d'autres mots, *a, b, c...* Si, dans un dictionnaire le mot *passion* sert à définir le mot *ivresse* comme c'est le cas dans le *TLFi* :

B. – Au fig. 1. < État d'exaltation psychique, provoqué par une passion. > <sup>1</sup>

alors, réciproquement, le mot *ivresse* contribue à la définition du mot *passion*, indépendamment du fait que *ivresse* n'est pas utilisé dans l'entrée *émotion*. Cette définition, qui court sur tout le dictionnaire, est inaccessible à partir de l'entrée consacrée à *M*, et irréductible à l'information fournie à cette entrée. Nous supposons donc qu'à travers la multiplicité de ses rédacteurs et les aléas de sa production, le dictionnaire fait un usage cohérent du vocabulaire qu'il doit définir.

.....  
<sup>1</sup> Nous avons remplacé par des chevrons ouvrants et fermants les balises du *TLFi* qui bornent les segments fournissant la réponse à la requête. Nous soulignons le terme moteur de la requête. Toutes les données tirées d'internet ont été vérifiées le 28-01-2016.

La première partie traite de la méthodologie, de la terminologie et de la notation utilisées dans cette recherche. Largement à titre d'illustration, la seconde partie extrait les données relatives à un terme d'émotion, le mot *honte*, et propose quelques réflexions sur ce que de telles données peuvent apporter à la recherche sur les termes d'émotion et sur l'analyse de la parole, texte et interaction, marquée par l'émotion (voir Plantin 2011, etc.).

On peut tout à fait estimer que ces réflexions n'ont que peu de relation avec l'œuvre de Catherine Kerbrat-Orecchioni, et que quelque contribution, par exemple, sur les émotions dans les interactions aurait été plus à sa place ici. Mais Kerbrat-Orecchioni a montré que l'étude de la parole en interaction doit nécessairement être corrélée à celle d'îlots de stabilités linguistiques. Il y a de l'émergent processuel et il y a de l'émergent consolidé. Pour le cas qui nous concerne, l'étude des épisodes émotionnels nécessite que l'on tienne compte, non seulement des termes d'émotions, qui désignent directement une émotion, mais aussi de termes qui ne sont pas des termes d'émotion mais qui néanmoins permettent d'inférer, à coup sûr, que tel acteur linguistique est dans tel état émotionnel (voir Plantin 2011, 2012, 2014, 2015).

## 1. Terminologie, méthodologie et notation

### 1.1 Impact, mot impactant, mot impacté

Si le mot *m* est utilisé dans la définition des mots *a, b, c...* nous dirons que les mots *a, b, c...* sont *impactés* par le mot *m*. Si l'on trouve que le mot *impact* a des connotations violentes indésirables, on peut parler également de mots « touchés » ; mais *impacter* permet de parler commodément du mot *impactant, m*, et des mots *impactés, a, b, c*. On pourrait employer aussi le lexique de la contagion et de la contamination, mais l'émotion n'est pas une maladie. Nous utiliserons *dissémination*, qui n'a pas ces associations indésirables.

Les mots sont définis selon un certain nombre d'acceptations. Par abus de langage, nous dirons qu'un mot est impacté si une de ses acceptations est impactée. Des raffinements seraient ici nécessaires.

Tous les mots définis sont impactés par les mots entrant dans leur définition. Mais tous les mots ne sont pas impactants (certains n'entrent dans la définition d'aucun autre mot, tous les définis ne sont pas définisseurs). La liste des mots impactants d'un dictionnaire donné correspond à la liste des « primitifs lexicographiques » de la langue du dictionnaire.

### 1.2 Domaine lexicographique d'un mot

Nous dirons que les mots *a, b, c...* appartiennent au *domaine lexicographique* associé à *m*, et que ce domaine exprime une définition implicite de *m*. On peut estimer que la réunion des domaines lexicographiques associés

à un mot dans différents dictionnaires donne une idée de son *domaine lexical*. Notation :

- Le mot *m* dont on recherche le domaine lexicographique est noté : **[m]**
- Le domaine lexicographique du mot *m* est noté **D[m]**

Ce domaine est établi dans un dictionnaire donné. Si nécessaire, on notera cette information sous la forme : **D[m]**([Dictionnaire]), lu « domaine lexicographique du mot **[m]** dans le dictionnaire [*nom du dictionnaire*] ».

### 1.3 Famille morpho-lexicale sémantiquement homogène

La recherche des mots impactés doit tenir compte du fait que ce mot apparaît dans les définitions sous une certaine morphologie, singulier ou pluriel pour les noms, singulier ou pluriel, masculin ou féminin pour les adjectifs, selon une personne, un temps et un mode pour les verbes ; toutes ces formes sont pertinentes pour la définition du domaine lexicographique.

De même, on doit tenir compte du fait que souvent **[m]** appartient à une famille morpholexicale sémantiquement homogène (abrégé en « famille », s'il n'y a pas de risque d'ambiguïté). Par exemple, *honte* appartient à la famille :

{*honte.s* – *honteux*, *honteuse.s* – *honteusement* – *éhonté*}

D'une façon générale, en partant d'un mot **[m]**, on notera cette famille **[M]** :

**[M]** = **[[m1], [m2], [m3],...]**

On notera donc **[HONTE]** la famille {*honte* – *honteux*, *-euse* – *honteusement* – *éhonté*}.

### 1.4 Domaine lexicographique de la famille [M]

Étant donné leur lien sémantique clair et constant avec *honte*, tous les mots impactés par un membre de **[HONTE]** appartiennent au domaine lexical recherché. On notera **D[HONTE]** l'ensemble des mots accessibles à partir de l'un quelconque des membres de cette famille.

**D[honte]** réunit l'ensemble des mots impactés par *honte* ; **D[HONTE]** inclut **D[honte]**, et y ajoute les mots impactés par les autres membres de la famille. Ainsi, *honteux* appartient à **[HONTE]** ; les 18 entrées qui ont *honteux* dans leurs *définitions* appartiennent donc au domaine lexical associé **D[HONTE]**.

D'une façon générale, le domaine lexicographique associé à **[M]** est donc constitué de l'ensemble des termes impactés par les membres de **[M]**. Notation :

**D[M]** = **[D[M1] + D[M2] + D[M3] + ...]**

lu : **D[M]** = “domaine lexical de [M], ensemble des termes impactés par la FM-LSH de [m]

**D[m]** réunit l’ensemble des mots impactés par [m] ; **D[M]** inclut tous les mots impactés par [M].

## 2. La dissémination de honte dans le TLFi

### 2.1 Le TLFi

Nous utilisons le *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*, qui propose « 100 000 mots, 270 000 définitions, 430 000 exemples ». <sup>2</sup> Nous n’entendons évidemment pas suggérer que ce dictionnaire est meilleur ou pire que tel autre, nous le prenons simplement comme point de départ. Ce dictionnaire propose une fonction « Recherche assistée » <sup>3</sup>, que nous utilisons sous la forme suivante :

« 5) Le passage doit contenir au moins un objet textuel de type et de contenu donnés »

complétée comme suit :

« 5.a Indiquez le type de l’objet recherché » : « **Définition** »

« 5.b Indiquez le ou les contenus que l’on doit trouver dans l’objet (ligne “Oui”) ou que l’on ne doit pas trouver (ligne “Non”) » : « **Oui** » « **[terme d’émotion faisant l’objet de la recherche]** »

En réponse à cette requête, on obtient des listes de termes. Nous reproduisons ci-dessous le début de la liste obtenue par une requête sur les occurrences du mot *honte* dans les définitions <sup>4</sup>.

<u>1</u>	ADAM, subst. masc.
<u>2 à 4</u>	AFFRONT, subst. masc.
<u>5</u>	BOIRE <sup>1</sup> , verbe trans. et subst. masc.
<u>6</u>	CACHER, verbe.

Dans *BOIRE*<sup>1</sup> l’exposant 1 renvoie au premier sens de *boire*. Pour *AFFRONT*, l’indication 2 à 4 signale que *honte* se trouve trois fois dans les définitions

<sup>2</sup> Informations tirées de l’écran annonçant la sortie du cédérom *Le Trésor de la langue Française informatisé*. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> (15-01-16)

<sup>3</sup> <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/showp.exe?3;s=1504105515;p=assiste.htm>

<sup>4</sup> <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/assiste.exe?138;s=1504105515;>

proposées à l'article *affront*. D'une façon générale, nous excluons les occurrences figurant dans la rubrique « Étymol. ET HIST. »<sup>5</sup>, ici deux occurrences.

Nous avons choisi de présenter ici la dissémination de *honte*, d'abord pour des raisons d'espace, car ce terme n'impacte pas un trop grand nombre de définitions. Le TLFi définit le mot *honte* comme suit :

**A.** – Effet d'opprobre entraîné par un fait, une action transgressant une norme éthique ou une convenance (d'un groupe social, d'une société) ou par une action jugée avilissante par rapport à la norme (d'un groupe social, d'une société). Synon. *déshonneur* ; anton. *honneur*. [...]

**B.** – 1. Sentiment de pénible humiliation qu'on éprouve en prenant conscience de son infériorité, de son imperfection (vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose). Synon. *confusion*.

Au sens **B**, la honte est un sentiment ; le sens **A**, « effet d'opprobre » semble insister sur la nature sociale de ce sentiment et sur sa source, dans la violation d'une norme.

## 2.2 D[HONTE], domaine lexicographique de la famille de honte

**D[honte]**<sub>TLFi</sub> = 30). Dans le TLFi, le mot *honte* (\*contribue à définir) impacte 30 mots.

Comme nous l'avons vu, **[HONTE]**, famille morpho-lexicale sémantiquement homogène de *honte*, comprend les mots **{honte.s – honteux, honteuse.s – honteusement – éhonté}**. **D[HONTE]**, réunit l'ensemble des mots impactés par cette famille :

**D[HONTE]** = D[honte] + D[honteux, honteuse.s] + D[honteusement] + D[éhonté]

Tableau 1 : **D[HONTE]**<sub>TLFi</sub>

TERME		IMPACTS
<i>honte</i>	<i>honte</i>	30
	<i>hontes</i>	0
<i>honteux</i>	<i>honteux</i>	18
	<i>honteuse</i>	10
	<i>honteuses</i>	0
<i>honteusement</i>		4
<i>éhonté</i>		0
<b>TOTAL BRUT</b>		<b>62</b>

<sup>5</sup> c) [...] 1690 « déshonneur, honte éprouvée par qqn » sens passif (FUR. : Se dit aussi de la honte que nous recevons nous-mêmes par nôtre faute, ou par celle de ceux qui nous touchent [...]) Un criminel qu'on exécute fait un affront à toute sa famille. Quand un Prédicateur demeure tout court en chaise [sic], c'est un affront que luy fait sa memoire).

## 2.3 Liste nette

La liste brute est de 62 mots. La liste nette se réduit à 55 mots car :

- les mots *honte*, *piteux*, *turpitude*, *vanter*, *vitupère* sont impactés deux fois, ce qui réduit la liste de 62 à 57.
- *Adam* et *Vrai* ne devraient pas figurer dans la réponse à la requête car les mots impactants (resp. *honte*, *honteusement*) se trouvent non pas dans la définition mais dans un exemple<sup>6</sup>, en conséquence, nous les supprimons.

Tableau 2 : **D[HONTE]**<sub>TLFI</sub>

affront	derrière	négoce	stupre
ahonter	effronté	nez	tache
bassesse	éhonté	oreille	tenir
blason	envers, à l'envers	penaud	terre
boire	épaule	péteur	tomate.
cacher	expédient	péteux	turlupin
cas	fier	pied	turpitude*
confondre	gêne	piteux*	vanter*
confus	honte*	puillerie	vaseaux
confusion	honteusement	queue	vergogne
confusionner	honteux	rentrer	vergogneux
corne	infamie	rouge	vitupère*
curieux	joug	rougir	voiler
déhonté	lourd	souiller	

Les membres de la famille **[M]** doivent apparaître dans **D[M]**. *Honte* impacte normalement *honteux* et *honteusement* ; *honte* s'auto-impacte dans la définition de l'expression « *Faire honte à qqn (de qqc.)* » :

< Manifester ou dire à quelqu'un qu'il devrait avoir honte (infra B 2) de quelque chose ou de faire quelque chose. >

<sup>6</sup> Adam : « Costume d'Adam. Nudité. En costume d'Adam, en habit d'Adam. < Complètement nu (comme Adam [et Ève] avant la chute. Cf. Genèse, II, 25 : "Or tous deux étaient nus, l'homme et sa femme, et ils n'avaient pas honte l'un devant l'autre.") > »

Vrai : « < P. anal. [Exprime qu'une imitation est parfaitement réussie] Leurs bandes annonces honteusement refabriquées et leur "vrai faux" journal télévisé [des Nuls sur la chaîne Canal Plus] sont déjà, pour l'histoire de la télé, des morceaux d'anthologie (Le Figaro TV Magazine, 3 mars 1990, p. 10, col. 2) > »

On voit que certains des mots impactés appartiennent à la même FM-LSH, ce qui consolide leur lien à [HONTE]. Ils sont signalés par la barre verticale (à gauche ; à droite, s'il y a risque de confusion).

### 3. Une exploitation de ces données : les inférences émotionnelles<sup>7</sup>

Nous donnons en note la définition de termes impactés sortis de l'usage (*déshonté*) ou impactés dans une acception rare (*cas*) ; il est sans doute permis de ne pas connaître exactement la valeur de certaines pièces du « Trésor ». Nous les avons maintenus dans ce qui suit, dans la mesure où la série dans laquelle ils entrent clarifie leur sens.

#### 3.1 Les inférences émotionnelles

Le sentiment de honte est signifié directement par le mot *honte* et indirectement, au terme d'une « inférence émotionnelle » (Ungerer 1997 ; voir Plantin 2011, chap. 9). On procède à une inférence émotionnelle lorsqu'on invoque un fait langagier pour légitimer une attribution d'émotion. Par exemple, à partir de l'énoncé « *il est rentré à 8h* » le contexte peut éventuellement permettre d'attribuer une émotion à « *il* », mais on ne peut pas lui attribuer une émotion à partir de l'expression linguistique seule. En revanche, à partir de « *il a levé les bras au ciel* » on peut proposer une inférence à une émotion. Cette inférence peut se justifier par l'intuition : comprendre l'énoncé c'est comprendre que « *il* » manifeste une certaine émotion. Cette intuition peut être parfois appuyée sur des données objectives, c'est-à-dire préexistant à la recherche, telles que celle que l'on tire du dictionnaire. Le *TLFi* donne l'expression sans la commenter « *Lever les bras, les mains, les yeux au ciel* » (art. *Ciel*). D'autres ressources internet explicitent le lien entre l'expression et des états émotionnels :

**lever les bras au ciel [...]** Geste exprimant la fatalité, à propos de qqchose qu'on ne maîtrise pas et face à quoi on est sans effet ; quand on ne sait, geste d'impuissance ; signe de désespoir ; exprime l'exclamation. <http://www.languefrancaise.net/Bob/60776> (consulté le 07-09-15)

Ce dictionnaire justifie ainsi l'inférence d'une expression à un sentiment *d'impuissance*, de *désespoir*, de *surprise*. On peut donc attribuer localement à l'expérimenteur *il*, un sentiment de l'ordre de /IMPUISSANCE/, /DÉSÉSPOIR/, /SURPRISE/, sentiments qui ne sont pas exclusifs les uns des autres. Cette

<sup>7</sup> On parle d'inférence émotionnelle ; l'usage du dérivé de « émotion » ne se justifie non pas pour des raisons théoriques mais pour pallier l'impossibilité de dire « inférence sentimentale ».

attribution se précisera en fonction du contexte<sup>8</sup>. Cette question est essentielle pour la détermination de la forme et du degré d'émotionnalité d'un texte.

Nous présentons dans ce qui suit deux types d'inférences à la honte légitimées par le *TLFi*, à partir de la situation d'une part et à partir du comportement d'autre part.

### 3.2 Faire honte et ne pas avoir honte

Si B dit *j'ai peur*, ou *j'ai honte*, on lui attribue de la peur ou de la honte ; si **X effraie P**, fait peur à **P**, alors **P a peur**. En revanche, les énoncés suivants ne légitiment l'attribution de la honte à **P** que sous certaines conditions.

**X honnit P**  
**X ahonte<sup>9</sup> P**  
**X fait honte à P**  
*c'est honteux !*  
*honte à P*

Ces énoncés décrivent des actes accomplis par le langage. Ils sont des sortes d'énoncés quadratifs, présentant des intentions, des conclusions qui résument tout un discours.

Si « avoir honte » c'est « se sentir socialement ostracisé », alors il faut, pour que **P** ressente quoi que ce soit, que **X** et **P** relèvent d'un même système de valeur ; que **X** ait le pouvoir social ou symbolique d'ostraciser et d'en assumer les conséquences ; et enfin que **P** reconnaisse ce pouvoir. Autrement dit, il faut que **X** soit une sorte de juge. Dans ce cas, sur la base de ces énoncés, on peut attribuer à **P** un état psychique de l'ordre de la honte.

Le discours de honnissement ne permet pas de reconstruire l'énoncé d'émotion **{P, honte}**, attribuant de la honte à **P**. Excommunier un athée ne trouble pas son sentiment religieux. Ces conditions ne sont pas linguistiques. Si elles ne sont pas remplies, alors il ne reste plus à **X** que de déclarer que « *P est (un) éhonté* » (voir § 3.3). Autrement dit, « *c'est honteux !* » ne dit pas grand-chose sur le destinataire, mais informe à coup sûr sur le locuteur : on peut inférer à coup sûr que **X** éprouve, vis-à-vis de **P** le sentiment corrélatif de la honte, peut-être le mépris, dégoût, ce qui correspond à l'énoncé d'émotion **{X, /mépris, dégoût/}**. Il peut d'ailleurs tirer quelques satisfactions de ces sentiments qui font de lui un détenteur des valeurs (Guerrini 2015).

<sup>8</sup> La même conclusion peut être tirée sur la base d'un comportement sémiotique « [X lève les bras au ciel] => X signifie son sentiment d'impuissance, etc. ».

<sup>9</sup> ahonter : « AHONTER, verbe trans.Vx, rare. Ahonter qqn. < Le rendre honteux, le déshonorer. > Synon. honnir ».



### 3.3 Inférences à partir de la source : les raisons d'avoir honte

Une action ou une situation concrètes ne sont pas des sources d'émotion en elles-mêmes, elles ne le sont qu'en tant qu'elles sont « évaluées » en termes de telle ou telle émotion, c'est le principe qui fonde la recherche sur les inférences émotionnelles. Elles ne sont sources d'émotions que sous une certaine désignation, ou sous une certaine description. Il est bien entendu que la description peut informer la perception (on voit l'étranger comme menaçant ou comme une amical...). Les actions dites honteuses sont des actions évaluées décrites comme source de honte, la désignation incluant cette évaluation.

L'effet illocutoire de cet acte catégorisant l'action de **P** comme honteuse peut s'exprimer par « *honte à P!* ». Par exemple, si je qualifie d'infamie l'acte de **P**, alors je jette la honte sur **P**, « *honte à P!* »

Les désignations suivantes préforment la honte, et jettent la honte sur leur auteur. Encore une fois, cela ne dit pas que P a honte, mais bien que le locuteur *rejette* P, qu'il le *méprise*.

Considérons d'abord les raisons d'avoir honte, c'est-à-dire les descriptions d'actions faites par P, de situations dans lesquelles il s'est trouvé, orientées vers la honte.

« **P est un - ; honte à lui !** »<sup>10</sup>

P est un *curieux*<sup>11</sup> (« voyeur ») ; *péteur*<sup>12</sup> d'église ; un *péteux*<sup>13</sup>

« **P a fait ça ! ; honte à lui !** »

ce que P a fait, c'est *vaseux*<sup>14</sup> ; *lourd*<sup>15</sup>

<sup>10</sup> Nous notons ainsi l'inférence émotionnelle.

<sup>11</sup> curieux : « [Emploi érotique] Un curieux. < Amateur de scènes crapuleuses qui fréquente les bains de vapeur pour assister à des actes honteux `` (FRANCE 1907). > Synon. voyeur. »

<sup>12</sup> péteur : « Péteur, -euse, subst., vx, pop. Personne qui a l'habitude de péter (supra I A). [...] Loc. On l'a chassé comme un péteur (d'église). < Se dit d'un homme qu'on a chassé honteusement de quelque endroit `` (Ac. 1835, 1878). > [...] b) 1649 péteurs d'église "gens indésirables" (SCARRON, Virgile travesti, I, I, 65 cité ds RÉGNIER, Satires, éd. G. Raibaud XIV, 6 note, cf. péteux). »

<sup>13</sup> péteux : « Populaire A. — [Surtout dans des compar.] < Peureux, honteux. > Synon. pétochard. B. — [Surtout au Canada] Pédant, prétentieux, faiseur d'embarras. »

<sup>14</sup> vaseux : « B. Au fig. 1. Vx. < Vil, honteux. >

<sup>15</sup> lourd « < Qui accable ou peut susciter un sentiment généralement pénible (de gêne, de désagrément, de honte, de chagrin). > »

c'est une **bassesse** – un **expédient**<sup>16</sup> ; une **infamie** ; une **turpitude** ; un **vitupère**<sup>17</sup> ; une **pouillierie**<sup>18</sup> ; il s'est mis dans un mauvais **cas**<sup>19</sup>

Plus précisément, les **activités sexuelles et commerciales** : il s'est vauté dans le **stupre** ; il s'est lancé dans un **négoce**<sup>20</sup> ;

« **P s'est trouvé dans telle situation ; honte à lui !** »

il passe sous le **joug**<sup>21</sup> ; il subit un **affront** ; on lui fait les **cornes** ; on le vire par les deux **épaules**<sup>22</sup> ; on lui a mis le **nez** dans son caca.

il a montré son dessous et son **envers**<sup>23</sup> ; il a montré son **derrière**<sup>24</sup> ;

il a **taché**<sup>25</sup> sa réputation ; Il est **souillé** ; il a sali son **blason**<sup>26</sup> ;

### 3.4 P résiste à l'imposition de la honte

Même si l'on dit de lui qu'il s'est vauté dans le **stupre** et qu'on l'a viré par les deux **épaules**, il ne s'ensuit pas que P ressente de la honte :

P est un **effronté** ; un **turlupin**<sup>27</sup> ; un **déhonté**<sup>28</sup> ; un **éhonté** ; un sans **vergogne** ; il agit **effrontément** ; il se **vante** (d'actions honteuses) ; il a toute honte **bue**<sup>29</sup>

<sup>16</sup> expédient : « En partic., souvent au plur. < Moyen honteux ou malhonnête de se procurer de l'argent. > »

<sup>17</sup> vitupère : « 3. Vitupère, subst. masc., vx. < Honte, action honteuse. > Né du plus sage père, (...) il n'avait aucun vitupère à couvrir (VEUILLLOT, Odeurs de Paris, 1866, p. 427). »

<sup>18</sup> pouillierie : « < Avarice, lésinerie honteuse `` (Ac. 1935). > »

<sup>19</sup> cas : « Tous/tout mauvais/vilain(s) cas est/sont (re)niable(s). < On nie souvent, par honte ou par crainte du châtement, les fautes qu'on a commises > (cf. ROB.). »

<sup>20</sup> négoce : « En partic., péj. < Trafic honteux, spéculation suspecte. > »

<sup>21</sup> joug : « Loc. fig. Passer sous le joug. Se soumettre à une servitude, à une obéissance honteuse. »

<sup>22</sup> épaule : « < Mettre qqn dehors par les deux épaules. Le chasser honteusement `` (Ac.). > »

<sup>23</sup> envers « P. ext., péj. < Les aspects que l'on cache, les petits côtés peu brillants, honteux ou ridicules. > Synon. les dessous. »

<sup>24</sup> derrière : « Montrer le derrière. < Fuir dans une bataille ou reculer honteusement devant l'exécution d'une tâche `` (Lar. Lang. fr.). > »

<sup>25</sup> tache : « 2. Au fig. < Ce qui ternit de manière durable l'honneur, la perfection, la réputation d'une personne ou d'une chose; chose honteuse, infâme. > »

<sup>26</sup> blason : « Ternir, salir son blason. < Déshonorer son origine par quelque action honteuse ou par quelque mésalliance : > »

<sup>27</sup> turlupin : « A. HIST., le plus souv. au plur. < Membre d'une secte qui se répandit au XIV<sup>e</sup> s. en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas et qui soutenait qu'on ne doit avoir honte de rien de ce qui est naturel (d'apr. LITTRÉ). > »

<sup>28</sup> déhonté : « Rare, vieilli. [En parlant d'une pers. ou d'un trait de la personnalité] < Sans plus aucune honte, sans pudeur. > Synon. usuels éhonté, impudent. »

<sup>29</sup> boire : « Littér. (Avoir) toute honte bue. < Être inaccessible à la honte pour en avoir connu toutes les formes. > »

Le discours d'*ahonte*ment donne des raisons d'avoir honte, il ne mentionne pas une situation comme entraînant causalement la honte. C'est bien un discours argumentatif. Il n'est pas forcément convaincant ni concluant.

### 3.5 Inférences à partir des signes signifiant la honte

Mais si l'on peut affirmer que P se présente sous telle apparence et avec tel comportement, alors on peut lui attribuer de la honte.

P est tout **rouge** ; rouge comme une **tomate** ;

P se **cache** ; il veut **rentre**r<sup>30</sup> sous **terre**<sup>31</sup>, à cent **pieds**<sup>32</sup> sous terre ;

il se **voile** la face

il a la **queue** entre les jambes (à peine métaphorique), et l'**oreille** basse ;

P est **géné**, **confus**, **piteux**, **penaud**, **confondu** ; il n'est pas **fier** ; il en **tient**<sup>33</sup>.

Par un nouveau pas, on peut abstraire à partir de cette série des principes inférentiels plus généraux, qui devront être utilisés avec plus de précautions :

- du sale et de l'excrémentiel, à la honte
- des parties honteuses à la honte ;
- encore plus abstraitement :
- du bas vers la honte
- de l'envers, du caché vers la honte.

## 4. Conclusion : manques, acquis et perspectives

Nous venons de donner un rapide aperçu de l'appui que le dictionnaire peut apporter à la reconstruction des inférences permettant de reconstruire des sentiments, ce qui est un moment fondamental de l'analyse de la parole

<sup>30</sup> rentrer : « Rentrer sous terre. < Disparaître, se soustraire à la vue de quelqu'un par crainte, honte, etc. > »

<sup>31</sup> terre : « Vouloir rentrer/être sous terre. < Désirer, disparaître par honte, par gêne. > »

<sup>32</sup> pied : « ♦(Souhaiter, vouloir...) être à dix, à cent pieds sous terre. < Être rempli de confusion, de honte. > »

<sup>33</sup> tenir : « En tenir. < Se dit d'un homme à qui il arrive quelque chose de fâcheux, de désagréable, d'embarrassant, de honteux`` (Ac. 1835). > Il a perdu son procès, il en tient (Ac. 1835). Fam. Il a bu plus que de raison, il en tient (Ac. 1835)., Il est ivre`` (Ac. 1835). »

émotionnée. On pourrait tirer bien d'autres informations de ces données, par exemple sur la couleur, les parties du corps, les métaphores, etc., associées à la honte. Remarquons au passage que l'ensemble recueilli sonne assez archaïque, et ne semble pas bien capter les usages contemporains du mot, où la honte est liée à un mode d'être et à un statut social infériorisé.

Nous n'avons pu, pour des raisons d'espace, exploiter la recherche automatique par « synonyme/antonymes ». On s'attend à ce que cette fonction donne accès à d'autres termes de sentiment, donc à d'autres désignations directes (non inférentielles) de sentiments de la famille de honte. La situation est peut-être compliquée. On remarque en effet que les synonymes donnés pour *pudeur* sont « décence », « honte », « réserve », « retenue » (art. *Pudeur*). Dans cette série, le sentiment de pudeur-décence-réserve-retenu n'est justement pas le sentiment de honte, mais un sentiment composé de « crainte d'avoir-honte ».

Soulignons-en que l'ensemble de termes impacté doit être complété par l'adjonction de données provenant d'autres dictionnaires. Il sera intéressant d'observer l'existence d'un éventuel noyau commun de termes impactés, ainsi que de suivre le développement des types de bases inférentielles.

## Bibliographie

- Guerrini, J.-C. (2015) : *Les valeurs dans l'argumentation*, Thèse de Doctorat en Sciences du langage, Université Lumière (Lyon 2).
- Plantin, C. (2011) : *Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthode pour l'étude du discours émotionné*, Berne, Peter Lang.
- Plantin, C. (2015) : « *Paura, emozione, passione, sentimento* : étude de la contagion émotionnelle d'après le *Dizionario Combinatorio Italded* », in *Le Langage et l'Homme*, vol. L, n° 2 : 43-58.
- Plantin, C. (2015) : « Emotion and Affect », in Tracy, K., Ilie, C. et T. Sandel (eds.) (2015), *The International Encyclopedia of Language and Social Interaction*, Boston, John Wiley & Sons.
- Ungerer, F. (1997) : « Emotions and emotional language in English and German news stories », in Niemeyer, S. et R. Dirven (eds), *The language of emotion*, Amsterdam, John Benjamins : 307-328.

# UN BOUQUET DE REVUES DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

**P**lusieurs revues belges, spécialisées dans différentes approches de la langue française, se sont associées étroitement de manière à pouvoir fournir, deux fois par an, une livraison simultanément.

Rejoignez ce groupement de spécialistes qui étudient la langue française sous des angles divers. Contactez-nous, écrivez-nous, proposez-nous vos contributions ou des numéros thématiques. Revue de politique et d'aménagement linguistique du français.



## **Langage et l'Homme**

*Revue de didactique du français*

## **Cahiers de Linguistique**

*Revue de sociolinguistique et de sociologie du français*

## **Le discours et la langue**

*Revue de linguistique française et d'analyse du discours*

## **Français et Société**

*Revue de politique et d'aménagement linguistique  
du français*



# SOMMAIRE

## Les observables en analyse de discours

Introduction	
<i>Hugues CONSTANTIN DE CHANAY, Steeve FERRON</i>	7
« Observable » et « observer » en sciences du langage	
<i>Catherine KERBRAT-ORECCHIONI</i>	21
Linguistique(s) du discours et stylistique : points de vue sur l'observable	
<i>Anna JAUBERT</i>	35
La représentation de l'oral dans les textes dramatiques contemporains : faits de langue et effets de discours	
<i>André PETITJEAN</i>	47
La dissémination de <i>honte</i> dans <i>Le trésor de la Langue Française informatisé</i>	
<i>Christian PLANTIN</i>	61
Que faire des « suites » de l'argumentation ? Le cas de l'intervention de Nicolas Sarkozy sur les « paquets neutres »	
<i>Marianne DOURY</i>	75
La multimodalité et sa participation à l'observabilité des phénomènes langagiers : le cas de l'argumentation	
<i>Jérôme JACQUIN</i>	91
La question des observables : réflexions en marge de trois recherches	
<i>Anna GIAUFRET</i>	105
L'identification d'observables dans les interactions verbales. Le cas de la (co-)construction de références culturelles partagées dans les visites guidées	
<i>Elisa RAVAZZOLO</i>	117
Performativité des constructions identitaires : mariage pour tous, nom, adresse et filiation	
<i>Béatrice FRACCHIOLLA</i>	133
Du « point de vue » animal et de ses observables	
<i>Alain RABATEL</i>	145
Du microscope à la caméra subjective. Les observables natifs de l'internet	
<i>Marie-Anne PAVEAU</i>	159
Un observable « reconfiguré » : la violence verbale dans l'espace numérique et ses circulèmes (autour de l'insulte à Taubira)	
<i>Laurence ROSIER</i>	173
D'un différend sur les observables à une différence de traitement des observables	
<i>Patrick CHARAUDEAU</i>	191



9 782806 636300



www.eme-editions.be  
ISBN : 978-2-8066-3630-0

25,00 €